



Édito

**Sylvie FUCHS**

Présidente de La Brie Francilienne,  
Maire de Roissy-en-Brie

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

C'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui au travers de cette **première lettre de La Brie Francilienne**. Celle-ci a pour objectif de vous informer des activités de notre communauté d'agglomération, acteur devenu majeur dans l'élaboration et la mise en place des politiques publiques intercommunales.

Depuis la création de notre intercommunalité, chaque jour, les élus et les services œuvrent auprès des populations afin de leur **garantir des prestations publiques de qualité**. Mais, à l'heure où notre projet de territoire est en cours d'élaboration, nous sommes confrontés à l'action d'un gouvernement qui, depuis trop longtemps, exerce sa mainmise sur les institutions locales. Pour preuve, la mise en œuvre par le préfet de la révision de la carte intercommunale. Au mépris des coopérations existantes, des visions d'avenir partagées et des choix manifestés par les populations, ces projets de regroupements autoritaires, participent clairement d'une intention de déposséder les élus locaux de leurs prérogatives. Pourtant, c'est grâce à notre présence au plus près de nos concitoyens que nous pouvons faire entendre votre volonté et faire part des réalités de terrain auxquelles nous sommes confrontés quotidiennement.

Malgré cela, je me suis engagée auprès de vous, et, consciente de la confiance qui m'a été accordée, je m'investis pleinement pour **garantir à notre projet communautaire le succès qu'il mérite**. D'ailleurs, grâce à l'implication de nos deux villes, les premiers résultats de cette collaboration voient le jour avec l'ouverture du cimetière intercommunal, prévue à l'automne, ou encore la réalisation des travaux de rénovation du Nautil, notre complexe sportif intercommunal.

Notre ambition reste la même : **construire ensemble l'avenir de nos territoires !**

Bonnes vacances à tous



LETTRE D'INFORMATION | N°1 - JUILLET 2011

## L'agglo s'engage pour **défendre la santé**

Située au cœur d'un département au sein duquel le déficit en structures de santé est l'un des plus criants de toute la région Ile-de-France, La Brie Francilienne assiste aujourd'hui à une nouvelle **étape dans le processus de remise en cause du secteur public de la santé**, résultat d'une politique gouvernementale faisant fi des enjeux de santé publique. À cela vient s'ajouter le projet de fermeture de **la clinique « La Francilienne »**, présenté par le groupe d'hospitalisation privée la Générale de Santé. Déjà considéré, au regard des normes fixées par les missions régionales de la santé, comme « zone sous médicalisée », notre territoire intercommunal subirait dès lors les conséquences d'une politique destructrice, menée sans concertation et soumise à des enjeux strictement financiers, au détriment des populations.



**ÉLUS ET CITOYENS  
DISENT NON  
À LA FERMETURE  
DE LA CLINIQUE  
« LA FRANCIENNE » !**

Devant la clinique  
« La Francilienne »,  
le 22 janvier 2011

Dès sa création, La Brie Francilienne a fait le choix de s'inscrire dans une **politique active en matière d'offre de santé et d'accès aux soins**. Aujourd'hui encore, elle entend favoriser le développement de l'offre de proximité avec la mise en place d'une politique de prévention et la **création d'un centre de santé intercommunal**. Cette dynamique permettra de renforcer le système de santé en place tout en apportant une réponse complémentaire aux services déjà proposés sur le territoire, notamment par la clinique « La Francilienne ».

**Signez  
la pétition !**

Disponible  
aux accueils  
de vos Mairies

Devant le siège  
de l'Agence Régionale de la  
Santé d'Ile-de-France,  
le 15 juin 2011





# Le Nautil, 15 ans déjà !



Complexe sportif anciennement géré par le Syndicat Intercommunal d'Équipement de Sport et de Loisirs Aquatiques (SIESLA), le Nautil est né il y a 15 ans de la volonté de coopération intercommunale entre les villes de Roissy-en-Brie et de Pontault-Combault

Avec la création de La Brie Francilienne, **la gestion du Nautil a été transférée à notre communauté d'agglomération qui entend répondre toujours mieux aux critères d'excellence et de professionnalisme qu'exige une telle structure.** C'est pour cela que cette année encore, La Brie Francilienne renouvellera dès que nécessaire le matériel sportif et engagera des travaux d'entretien et de rénovation de notre équipement.

Individuels, associatifs, scolaires ou parascolaires, les visiteurs accueillis au sein de cet établissement public représentent **550 000 entrées par an.**

Accompagné par des professionnels confirmés, chacun peut s'essayer aux diverses activités offertes par le Nautil qui propose entre autres : un bassin de compétition et un bassin à vagues, le plus grand espace forme de la région ou encore l'une des plus grandes salles d'escalade couverte de France. Pour cette période estivale 2011, le Nautil affiche une nouveauté avec la création d'un tarif unique pour la piscine, valable les week-ends et jours fériés. Du 27 juin au 4 septembre vous pourrez profiter de cette offre et **passer de bons et joyeux moments de plaisir et de détente.**

## PASSEPORT JOURNÉE D'ÉTÉ

week-ends et jours fériés

Tarif unique, par personne, valable pour l'entrée à la piscine du 27 juin au 4 septembre 2011

### Résidents :

Adultes : 5 €

Enfants et autres tarifs réduits : 4 €

### Extérieurs :

Adultes : 9 €

Enfants et autres tarifs réduits : 7,5 €

Possibilité de pique-niquer sur le solarium (extérieur)

## LES BRÈVES DE LA BRIE FRANCILIENNE

■ **Un nouvel élu à La Brie Francilienne : Jean-Luc Citti**, conseiller municipal délégué à la tranquillité publique de la ville de Pontault-Combault et nouvellement élu à La Brie Francilienne (le 9 février 2011), succède à Thierry Tasd'Homme au poste de Vice-président chargé des équipements culturels et sportifs.

**Nous lui souhaitons la bienvenue parmi l'équipe intercommunale.**

■ **Un siège administratif pour La Brie Francilienne.** Lors du conseil communautaire du 17 mai 2011, par délibération n°2011.05.17/3, La Brie Francilienne a accepté la proposition de bail concernant les locaux anciennement occupés par une petite surface de vente **situés 2-6 rue du Prince de Conti à Roissy-en-Brie.** Les travaux d'aménagement du futur siège

débuteront durant l'été pour un **emménagement à l'automne.** C'est une étape importante dans l'installation de la communauté d'agglomération qui va être franchie. Elle permettra une **meilleure coordination et efficacité de l'action des services.**

■ **Renforcer une administration au service de la population.** Afin d'accomplir au mieux les missions que La Brie Francilienne s'est vue confier, l'équipe se devait d'être renforcée. Aussi, **Patrick Zaregradsky, Directeur Général des Services,** a rejoint les membres de cette toute jeune administration.

■ **Développement économique :** dès sa création, la communauté d'agglomération s'est engagée dans une

démarche volontariste en matière de développement économique, élément essentiel à l'évolution positive d'un territoire. Le 6 mai dernier, La Brie Francilienne recevait en son siège le **Club des Développeurs Économiques de Seine-et-Marne** pour une rencontre autour de diverses thématiques liées à l'emploi, l'insertion, l'alternance et la formation. Cet événement organisé en partenariat avec Seine-et-Marne Développement, agence économique du Conseil Général, a été l'occasion d'échanger sur les diverses problématiques que rencontre notre territoire et d'évoquer les projets en cours pour 2012 : **le Centre Commercial des Quatre Chênes à Pontault-Combault, le Super U, l'Intermarché et le Parc d'Activité de la Forge à Roissy-en-Brie.**

# Cimetière intercommunal : le chantier avance

Le 29 juin 2010, le conseil communautaire de La Brie Francilienne votait à l'unanimité la modification des statuts de la communauté d'agglomération afin de prendre une nouvelle compétence facultative, celle de la création, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion du domaine funéraire.

Vendredi 20 mai 2011, les élus se sont rendus sur le chantier du futur cimetière intercommunal pour constater l'avancée des travaux.

Situé en bordure des deux communes membres, cet équipement disposera d'un **nombre important de places**, d'un **jardin du souvenir paysager** et d'une **salle de cérémonie** permettant aux familles de rendre un dernier hommage à leur défunt, dans un espace dédié au recueillement.

**L'ouverture du cimetière intercommunal est prévue à l'automne 2011.**



Plan de construction  
Sodex Architecture et urbanisme



## Mieux vivre ensemble

**Le territoire intercommunal possède actuellement deux aires d'accueil destinées aux gens du voyage** dont la gestion a été confiée à la société DM présente sur d'autres aires de Seine-et-Marne et d'Île-de-France. Réparties sur les deux villes, ces aires comptent chacune **20 places d'accueil partagées en dix emplacements familiaux**. Ces deux sites sont, par ailleurs, inscrits dans le schéma départemental de Seine-et-Marne pour l'accueil des gens du voyage.



Compétence facultative prise par la communauté d'agglomération dès sa création, la gestion des aires d'accueil s'intègre dans une réflexion plus large, conformément au projet global souhaité par La Brie Francilienne, sur la **mise en place d'un accompagnement social et éducatif** facilitant à ces familles l'accès aux services de nos collectivités.

A ce titre, une première rencontre a été organisée le 8 juin dernier sur l'aire d'accueil de Roissy-en-Brie afin de présenter aux résidents les activités estivales offertes par le centre social « Les Airelles » et le service jeunesse de la Ville de Roissy-en-Brie.

Souhaitant rassembler les résidents des deux aires d'accueil, les services œuvrant dans ce domaine et les élus du territoire, La Brie Francilienne a également organisé le 22 juin, sur l'aire d'accueil de la Ville de Pontault-Combault, un barbecue estival qui leur a permis de partager un moment convivial, de mieux se connaître, et de **donner à chacun la place qu'il mérite au sein de notre collectivité**.





# Principales orientations du budget 2011

Dans un contexte économique incertain, auquel s'ajoute la suppression de la taxe professionnelle et la réforme des collectivités territoriales qui concourent à l'asphyxie financière de nos collectivités, le conseil communautaire du 26 avril dernier a adopté le budget pour cette année 2011.

Le budget voté indique les prévisions de mobilisation et de répartition des dépenses et recettes utiles à la mise en œuvre des politiques publiques communautaires. Il reprend les principales orientations défendues lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) du 15 mars 2011.

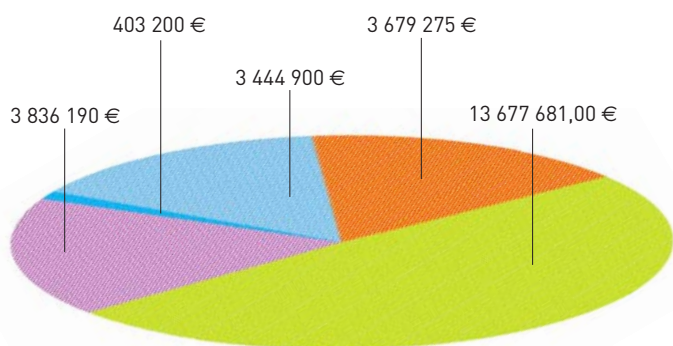
**Le budget 2011**, composé du budget principal et des budgets annexes relatifs aux compétences eau et assainissement, **s'équilibre en dépenses et en recettes à 41 077 168,89 euros** dont 25 041 245,64 euros pour le budget principal.

Une grande partie de la Contribution Economique Territoriale (CET), versée à La Brie Francilienne en compensation de la suppression de la taxe professionnelle, est rétrocédée aux villes sous forme d'attributions de compensation pour un montant de 13 677 681 euros. Celui-ci est fonction de l'évaluation des charges transférées des villes à la communauté d'agglomération. Cette année encore, les communes percevront également une **dotation de solidarité communautaire**. Parmi les dépenses de fonctionnement, d'autres postes budgétaires non négligeables sont à prendre en compte tels que les charges à caractère général et les frais de personnel.

Par ailleurs, **les dépenses d'investissement sont principalement destinées aux travaux de construction du cimetière intercommunal**, en phase finale de réalisation, **ainsi qu'à l'entretien et à la rénovation du Nautil** afin de maintenir la qualité des installations mises à disposition et des services proposés au public.

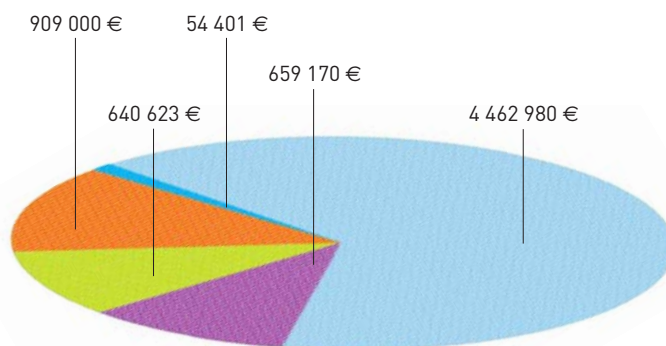
Enfin, grâce aux efforts de mutualisation des services des deux villes et des politiques publiques, il est à noter que **les dépenses engagées n'entraîneront aucune hausse de la fiscalité locale**, promesse faite aux citoyens lors de la création de La Brie Francilienne.

## Dépenses de fonctionnement du budget principal



- Frais de personnel
- Charges à caractère général
- Reversements aux communes
- Amortissement et autofinancement des investissements
- Remboursement des intérêts de la dette

## Dépenses d'investissement du budget principal



- Cimetière
- Nautil
- Acquisitions et travaux divers
- Remboursement du capital de la dette
- Dépenses d'investissement 2010 reportées

Publication éditée par la communauté d'agglomération La Brie Francilienne

Directrice de la publication : Sylvie Fuchs

Responsable de la rédaction : Aurélie Ferrier

Photos : Communauté d'agglomération de La Brie Francilienne, Photoclub de Roissy-en-Brie

Crédit photos : Fotolia / © P. Devanne, S. Peterman, M. Zlochyn

Création maquette : CRÉA-COM Communication Créative®

Impression : Imprimerie ACI

Tirage : 25 000 exemplaires

Distribution : Liaison + SARL

Dépôt légal : Juillet 2011

